



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 175 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2011

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier (le "Code") qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction no 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2011.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	34 200 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	34 200 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	34 200 M€
-autres	0 M€
	34 200 M€ (*)

(*) Le type de contrepartie « particuliers » comprend les SCI familiales (encours inférieur à 2% du portefeuille).

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	10 453 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	23 747 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,3 M€
	34 200 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	7 579 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 874 M€
	10 453 M€

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	17 878 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	5 868 M€
	23 747 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	1
1991	0 M€	0
1992	0 M€	0
1993	1 M€	63
1994	2 M€	160
1995	2 M€	124
1996	9 M€	560
1997	22 M€	832
1998	39 M€	1 188
1999	89 M€	2 181
2000	95 M€	2 026
2001	147 M€	2 679
2002	203 M€	3 235
2003	785 M€	10 804
2004	1 436 M€	15 580
2005	2 094 M€	19 742
2006	1 964 M€	16 549
2007	1 489 M€	11 607
2008	1 003 M€	7 832
2009	601 M€	4 642
2010	356 M€	2 452
2011	117 M€	753
	10 453 M€	103 010

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	0
1991	0 M€	0
1992	0 M€	0
1993	0 M€	0
1994	0 M€	2
1995	0 M€	4
1996	0 M€	11
1997	2 M€	49
1998	7 M€	175
1999	14 M€	344
2000	31 M€	652
2001	73 M€	1 420
2002	117 M€	2 037
2003	936 M€	18 429
2004	1 558 M€	24 292
2005	2 495 M€	30 703
2006	3 042 M€	33 378
2007	3 050 M€	28 225
2008	2 859 M€	27 503
2009	3 870 M€	32 547
2010	4 580 M€	34 273
2011	1 114 M€	8 877
	23 747 M€	242 921

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	301
1	12 M€	1 267
2	39 M€	2 113
3	66 M€	2 402
4	93 M€	2 715
5	123 M€	2 943
6	138 M€	2 853
7	200 M€	3 495
8	270 M€	4 319
9	331 M€	4 698
10	311 M€	3 782
11	288 M€	3 218
12	391 M€	4 216
13	523 M€	5 256
14	597 M€	5 573
15	584 M€	5 232
16	560 M€	4 785
17	600 M€	4 996
18	745 M€	6 082
19	912 M€	7 084
20	827 M€	6 235
21	715 M€	5 281
22	682 M€	4 827
23	519 M€	3 494
24	326 M€	2 131
25	260 M€	1 655
26	135 M€	849
27	86 M€	530
28	44 M€	257
29	41 M€	231
30	33 M€	190
	10 453 M€	103 010

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	4 M€	1 294
1	43 M€	4 616
2	122 M€	6 799
3	215 M€	7 958
4	331 M€	9 445
5	443 M€	10 392
6	531 M€	10 166
7	691 M€	11 837
8	861 M€	12 743
9	1 132 M€	14 712
10	1 155 M€	13 546
11	1 063 M€	11 591
12	1 148 M€	12 161
13	1 383 M€	13 478
14	1 776 M€	15 110
15	1 363 M€	11 348
16	1 337 M€	9 945
17	1 482 M€	10 326
18	1 590 M€	10 633
19	1 614 M€	10 538
20	881 M€	5 964
21	859 M€	5 544
22	943 M€	5 963
23	1 031 M€	6 418
24	1 130 M€	6 724
25	511 M€	3 001
26	48 M€	309
27	30 M€	183
28	15 M€	91
29	11 M€	68
30	3 M€	18
	23 747 M€	242 921

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les bien apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille étant Crédit Logement, qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et dont la notation long terme actuelle est de AA par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2011, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 juin 2011.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2011, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 6 123 000 euros
- Dépôts à terme à trois mois des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 290 millions d'euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, dont la répartition par durée résiduelle suit, sont renouvelés tous les trois mois.

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
10-août-11	41	35 000 000
01-sept.-11	63	15 000 000
08-sept.-11	70	200 000 000
15-sept.-11	77	40 000 000
		290 000 000

V – Remboursements anticipés

Au cours du second trimestre 2011, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6.72% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts avec BNP Paribas SA qui reproduisent exactement les mêmes conditions. Le seul risque de taux est un risque de fixing de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété des prêts garantis sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances clientèle à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la structure. Ce risque de taux sera alors couvert par la mise en place de swaps de taux et de devises.

Dès le défaut de BNP Paribas, BNP Paribas Home Loan SFH s'engage à entrer dans des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque de taux subi par le véhicule :

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les fixings, mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Au 30 juin 2011, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris fonds propres était de 18 millions d'euros pour une baisse des taux de 2%.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 17 millions d'euros pour une baisse des taux de 2%.

Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 10% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 30 juin 2011, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimés comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts miroir avec BNP Paribas SA
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité du aux emprunts subordonnés (après netting avec les dépôts à terme associés) s'élève à 183 000 euros
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 1 659 601 euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 22 juillet 2011,

Mme Valérie BRUNERIE
Président Directeur Général de BNP Paribas Home Loan SFH